



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE SUISSE
AUPRÈS DU
CONSEIL DE L'EUROPE

STRASBOURG, le 28 avril 1970

7, rue Schiller
Téléphone 35'15'18

004.2. - DG/jp

à l'ambassade à N. Avarani

envoyé 1 copie le 6 mai 1970, BZ

an	75	B53	BZ				2/2
Datum	9/5	4.	0.5				6.5
Visa	14	T	BZ				BZ
EPD		-4.5.70					-9
Ref.	<i>a. 721.8</i>						

A la Division des
affaires administratives du
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Rapport de fin de mission

Monsieur l'Ambassadeur,

La nature particulière des fonctions que j'ai exercées à Strasbourg du 6 septembre 1965 au 30 avril 1970, en qualité de Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, m'incite à m'écarter quelque peu de l'instruction 722. Vous en comprendrez certainement les raisons.

Durant ce laps de temps, j'ai pris part à 44 réunions du Comité des Délégués des Ministres (soit de la 144e à la 188e) comme Chef de Délégation; à 10 sessions du Comité des Ministres des Affaires étrangères (soit de la 37e à la 46e) comme membre de la Délégation. En outre, j'ai participé à 4 réunions du Comité mixte entre Délégués et représentants de l'Assemblée consultative et à 5 colloques entre Ministres des Affaires étrangères et représentants de l'Assemblée.

J'ai suivi les sessions (trois fois l'an) de celle-

./.

ci de septembre 1965 à avril 1970 et ai entretenu avec la Délégation parlementaire suisse des rapports extrêmement étroits et confiants. J'ai été appelé à collaborer aux "briefings" de ladite délégation à Berne, avant les sessions de l'assemblée. J'ai également assisté à toutes les réunions des Parlementaires de l'AELE qui se sont tenues à Strasbourg, lors des sessions de l'Assemblée.

Il m'a été donné d'accompagner les Conseillers fédéraux von Moos et Gnägi (alors Chef du Département fédéral des transports et communications) venus présenter un rapport à l'Assemblée ou participer à un débat.

En août 1967, j'ai reçu la Commission de gestion du Conseil national et l'ai conduite au Conseil de l'Europe pour une visite d'informations.

Telles sont les activités de caractère général que j'ai eu l'occasion d'exercer. A celles-ci, il convient d'ajouter des activités plus spécialement définies:

- collaboration au tournage d'un film consacré à la Suisse et au Conseil de l'Europe, destiné aux émissions scolaires de Suisse romande, en 1967;
- collaboration à une émission TV de la RAI (italienne) en septembre 1968;
- collaboration à des émissions radio de la RAI en mai 1968 et de la Radio Suisse Romande en janvier 1969;
- présentation d'exposés sur le Conseil de l'Europe à des groupes d'élèves de l'Ecole cantonale de Porrentruy, à des enseignants d'Argovie et à des représentants d'associations de Thurgovie;
- présentation d'un exposé sur le Conseil de l'Europe au stage organisé par ledit Conseil à Rüschtikon en octobre 1968 et consacré à l'éducation des adultes;

- présentation d'une conférence sur la Suisse au Centre universitaire de Nancy en mai 1968;
- participation à des réunions de travail interdépartementales à Berne concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme, en 1968, et à propos de la Fondation "Celestina";
- participation à des réunions ad hoc des Délégués à Strasbourg pour la mise au point du règlement intérieur des réunions des Délégués, pour la rédaction définitive de la Convention européenne sur la protection du patrimoine archéologique et pour l'élaboration du programme de travail;
- présidence de la Commission de liaison entre le Conseil de l'Europe et l'OCDE (questions sociales et agricoles) à Paris, en décembre 1967;
- participation à la Conférence européenne sur la sauvegarde de la nature, comme membre de la Délégation suisse, en février 1969;
- participation à des séances de travail et d'information avec les journalistes suisses accrédités auprès du Conseil de l'Europe.

*

*

*

Les Autorités françaises tant préfectorales que municipales ont toujours fait preuve d'une très grande courtoisie à l'égard de la Représentation Permanente de la Suisse.

Les Délégations suivantes sont à considérer comme particulièrement dignes de confiance et ont souvent soutenu les propositions adoptées par la Suisse: Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Turquie, Royaume-Uni.

./.

./.

En annexe, sont énumérés les accords et conventions du Conseil de l'Europe qui ont été signés ou dont les instruments de ratification ont été déposés durant l'exercice de mes fonctions.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Représentant Permanent de la Suisse:



Annexes mentionnées

Signature des Conventions suivantes

- 22.10.65 Convention européenne sur la classification internationale des brevets d'invention
- 29.11.65 Convention européenne d'extradition
- 29.11.65 Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale
- 29.11.65 Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe
- 29.11.65 Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés
- 29.11.65 Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe
- 7.6.68 Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires
- 25.11.68 Accord européen sur l'instruction et la formation des infirmières
- 13.12.68 Convention européenne sur la protection des animaux en transport international
23. 6.70 Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger
18. 3.70 Accord européen sur le placement au pair

Dépôt des instruments de ratification des Conventions suivantes :

- 29.11.65 Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe
- 29.11.65 Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe
- 29.11.65 Deuxième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe (Dispositions relatives aux membres de la Commission européenne des Droits de l'homme)
- 29.11.65 Quatrième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe (Dispositions relatives à la Cour européenne des Droits de l'homme)
- 6.10.65 Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne
- 29.11.65 Convention européenne pour le règlement pacifique des différends
- 29.11.65 Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine
- 29.11.65 Accord pour l'importation temporaire en franchise de douane, à titre de prêt gratuit et à des fins diagnostiques ou thérapeutiques, de matériel médico-chirurgical et de laboratoire destiné aux établissements sanitaires
- 29.11.65 Accord européen relatif à l'échange des réactifs pour la détermination des groupes sanguins
- 20.12.66 Convention européenne sur la classification internationale des brevets d'invention
- 20.12.66 Convention européenne d'extradition
- 20.12.66 Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale
- 20.12.66 Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe

- 20.12.66 Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe
- 20.12.66 Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés